

**PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS  
(PAPMP)  
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)  
EXERCICE FISCAL 2024-2025**

**NOM DE L'INSTITUTION : ARCHIVES NATIONALES D'HAÏTI**

**N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE**

No. <sup>1</sup>	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	SERVICE DE SECURITE POUR QUATRE (4) SITES	FP	141211912/290	7, 524,000	S	GRGR	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	NON	P-AU-P	11 MOIS		9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	
02	SERVICE INTERNET ET INTERCONNEXION POUR QUATRE (4) SITES	TF	141211912/200	14, 256,000	S	GRGR	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	OUI	P-AU-P	11 MOIS		9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	
03	ACHATS CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	FM	141211912/312	41, 030,856	F	GRGR	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	OUI	P-AU-P	11 MOIS		9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	9,00%	
04	ACHATS DE 600000 TIMBRES SECURITAIRES	FP	141211912/300	30, 000,000	F	GRGR	NOVEMBRE 2024	JANVIER 2025	OUI	P-AU-P	2 MOIS					30%	70%						
05	REHABILITATION DE LA TOITURE DU BATIMENT CENTRAL DES ANH	FP	141211912/256	14, 814,000	T	DECO	DECEMBRE 2024	FEVRIER 2025	NON	P-AU-P	3 MOIS					30%	70%						

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ; Autres sigles possibles : Gré à gré<sup>2</sup> : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

<sup>1</sup> Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6<sup>e</sup> bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

<sup>2</sup> Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.





**Marchés # 01et 02 :**

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté pour ces projets, vu leur urgence est le Gré à Gré. En outre, les ANH ont vu la nécessité de renouveler le contrat de services de ces fournisseurs pour l'exercice 2024-2025 compte tenu de leur qualité de travail et leur ancienneté. Il convient de signaler les dettes des ANH envers ces fournisseurs (EX : 2023-2024).

**Marché # 03 :**

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant l'unicité des fournisseurs à livrer à domicile et leur forte présence sur le territoire national ; l'importance de ces produits pour le bon fonctionnement des ANH et l'homogénéité des prix sur le marché national.

**Marche # 07**

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopte est le Gré à Gré, vu l'urgence de la mise à jour du système informatique de gestion de l'état civil (SIGEC 3) aux ANH. En outre, considérant que le fournisseur est à l'origine de la conception et du développement dudit système.

**Marché #04 et 09 :**

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant le caractère unique et spécialisé du fournisseur, la complexité et la sensibilité du papier et du Timbre sécuritaires. Il convient de signaler qu'un stock est en cours d'utilisation.

**SIGEC\*** : Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil.

**Port-au-Prince, le 08 octobre 2025.**

